



# LETTRE **i** NFO

18 février 2015

## Actions FNME CGT - Transition Energétique n° 18

### La FNME en direct du sénat le 17 février 2015

Art 23 : La séance commence à fond les ballons : deux amendements UDI et PS et EELV insistent sur la nécessité de publier le plus rapidement possible le décret d'application sur les aides publiques au développement ENR afin « d'assurer une plus grande visibilité aux porteurs de projet ».

La ministre rassure les sénateurs sur le fait que l'article 23 prévoit la liste des grandes installations à répartir en les dispositifs d'obligation d'achat et le complément de rémunération mais qu'en tout état de cause, toutes seront éligibles aux mécanismes de soutien (avec nos impôts et nos factures !!!).

Mrs DANTEC, MARSEILLE et le groupe PS, rassurés pour leurs camarades investisseurs, retirent les amendements.

Mr HUSSON (UMP) demande au gouvernement d'interdire le cumul de tarif d'obligation d'achat et de complément de rémunération qui, selon lui, permet des retours sur investissements très juteux alors que Mr MEZARD (RDSE) demande exactement l'inverse pour permettre le prolongement d'exploitation d'un outil amorti (qui n'ouvrirait plus droit aux subventions) à condition de nouveaux investissements qui seront financés grâce au complément de rémunération, cette fois ! Mr DANTEC (EELV) s'associe à cette idée car cela coûtera moins cher au final !

Moralité de l'histoire qui s'intitule « donnez moi le pognon, je prends les profits », les investisseurs n'investissent pas s'il y a des risques qui, selon eux, doivent être couverts par la collectivité... c'est à dire nos impôts... puisque les cupides font de l'optimisation fiscale ! sic ! Quelle honte !

Mr PONIATOWSKI (UMP) demande aux rédacteurs de retirer leur amendement.

La Ministre, quant à elle, estime que la France ne peut pas être en dessous de la commission européenne et doit garantir les mêmes intérêts aux investisseurs. Elle trouve normal de donner un signal y compris au-delà de 15 ans notamment sur les gros investissements éolien et éolien of shore pour que les investissements de remise à niveau et de nouvelles technologies soient à nouveau aidés par les fonds publics, ce qui assure un avenir prospère à la CSPE !

Si les ENR ne peuvent se développer qu'avec des fonds publics, alors il convient qu'elles soient gérées par une entreprise publique d'où la proposition que fait la FNME-CGT du pôle public de l'énergie ! C'est juste du bon sens, comme ils disent. Elle soutient les amendements MEZARD, DANTEC !

Cela nous permettrait bien de comprendre les orientations d'EDF sur la « petite hydraulique »... sujet à approfondir. Les amendements ne sont pas adoptés ! C'est déjà ça !

Maintenant, Mr DANTEC demande que les délais de raccordement de l'éolien soient réalisés le plus rapidement possible pour ne pas immobiliser un bien qui doit produire de l'argent... pardon, de l'électricité.

Mr PONIATOWSKI rappelle que l'amendement a reçu un avis défavorable de la commission car il faut des moyens qui, quelques fois, sont payés par des tiers (y compris des précaires énergétiques qui paient aussi la CSPE !), notamment les collectivités ! La période prévue par la loi de 18 mois ne doit pas servir de coussin d'ajustement pour la programmation des travaux par ERDF, d'après un sénateur PS.

*Et pendant ce temps, à l'assemblée nationale le premier ministre indique que le gouvernement assumera sa responsabilité devant le risque de ne pas avoir de majorité, en faisant adopter la Loi Macron par le 49.3 dans l'intérêt de l'économie française et de l'intérêt général !*

### **49.3 Sur la loi Macron... c'est la Démocratie qui Valls !**

Le même DANTEC (EELV) milite pour qu'il existe des contrats entre les producteurs et le GRD comme il en existe un entre le GRT et les gros producteurs, que la CRE peut contrôler.

Mme C. JOUANNO (UDI), au détour de l'amendement 628 sur l'article 25, demande en substance que l'autorité publique fasse preuve d'une certaine mansuétude (pudiquement nommée « progressivité des sanctions ») vis à vis des producteurs en cas d'infractions sur les textes réglementaires dont le code du travail.

C'est sûr que si on demande gentiment au producteur de cesser de faire appel au travail dissimulé il se fera un plaisir d'obéir en souriant.... Il demandera peut être pardon, même !

Les communes aujourd'hui chargées d'organiser la vie économique et sociale sur leur territoire apparaissent dans le débat comme des objets économiques et non plus politiques.

Un amendement de la commission économique vient d'être adopté et permet aux collectivités ou regroupements de communes, sur décision de leur organe délibérant, d'entrer au capital d'une société anonyme ou de société par action simplifiée de production d'énergie renouvelable.

Le Gouvernement soutient un amendement qui permet aux régies de « valoriser l'énergie produite par des installations situées en dehors de leur territoire, en bénéficiant strictement des mêmes possibilités que celles offertes aux autres opérateurs, publics ou privés. » cet amendement était proposé par Mr PINTAT, sénateur et Président de la FNCCR...

Mr BOSINO (CRC) estime que le champ d'action des communes ne peut être que leur territoire. Il estime que l'entrée des communes dans une SA pose problème. Il soutient le point de vue du président de la commission économique qui estime que les régies n'ont pas vocation à devenir des producteurs. Un distributeur a une mission de service public, il n'a pas vocation à devenir investisseur.

La Ministre soutient les ELD productrices dans sa région qui sont en phase avec l'esprit de la loi qui est le développement des ENR... elle omet ce que coûtent ces entreprises sur la CSPE !

Amendements adoptés ! Exit le service public des communes ! Du business pour m'sieur le maire !

M. Le Scouarnec (CRC) demande d'aider tous les potentiels ENR. Il défend la capacité hydroélectrique des moulins à eau, dont le rendement est plus intéressant que les hydroliennes et permet une disponibilité de + 3 000 h de production par rapport à l'éolien en Bretagne. Une entreprise du Morbihan (4 salariés) met au point une usine hydroélectrique de basse chute : 8 mètres.

Loi Courteau (PS) PROLONGATION de 24 ans. L'amendement reprend le projet de loi et la prolongation de la concession de 25 ans avec réalisation de travaux

## **Art 28 et 29 : concessions hydrauliques :**

Les sénateurs du Groupe CRC montent au créneau contre la privatisation des concessions hydrauliques. Les arguments sont construits, consistants et rejoignent ceux que la CGT ne cesse de marteler depuis des mois. Les règles européennes ne justifient pas que l'on ouvre les concessions à la concurrence.

Mr COURTEAU (PS) enfonce le clou en déposant un amendement proposant la prolongation de concessions existantes de 75 à 99 ans. Il estime que l'ouverture des concessions est un marché de dupe puisque seule la France doit ouvrir ses concessions aux opérateurs étrangers... ce à quoi le président de la commission économique lui répond que c'est normal puisque dans les autres pays, les barrages sont propriétés des entreprises, donc déjà privatisées.

Bref, en EUROPE, tout doit être privatisé !

Mme Marie-Annie DAVID (CRC) demande au gouvernement comment il explique qu'on puisse dilapider un patrimoine et qu'on brade des savoir faire et les conditions sociales.

Enfourchant le cheval blanc (brun...) du libéralisme et brandissant l'étendard étoilé de l'EUROPE, Mr CHIRON (PS) déclame, en substance, que l'ouverture des concessions à la concurrence est exigée par l'Europe et que de toute façon il est impossible que l'Etat descende sous les 34 % de participation dans les SEM.

La Ministre, en réponse aux parlementaires demandant la suppression de l'Art.28, sortira le grand jeu et prouvera qu'avec un peu d'aplomb et (beaucoup) de mauvaise foi, on peut arriver à faire croire que de 1 : maintenir les concessions ce n'est pas privatiser et de 2 : qu'ouvrir les concessions hydrauliques à la concurrence et mettre en place les SEM c'est renforcer le contrôle public !

Autrement dit, une société détenue à 34 % par l'état est plus publique qu'une autre détenue à 80 %. Si, si, c'est ça sa démonstration !

Le groupe CRC demande un vote public sur les Art 28 et 29. Résultat : 19 pour le retrait de l'article 28 et 319 contre le retrait. Seuls les sénateurs CRC ont résisté à la privatisation des barrages hydrauliques.

**Sur la question du maintien du statut aux salariés des SEM**, Mr Poniatowski estime qu'insister sur ce sujet « pourrait inquiéter les personnels, alors que tous les salariés qui travaillent sur les centrales relèvent du statut des IEG »... Il demande le retrait des deux amendements.

Avis gouvernement : la Ministre indique que l'intérêt général est pris en compte et sera dans la procédure appel d'offre. Concernant le Statut des IEG : le cahier des charges impose aux concessionnaires que les salariés relèvent du statut.

**Pour la CGT, ce n'est pas satisfaisant du tout car aujourd'hui, une seule concession (la Severaisse) a été renouvelée et seul le directeur est au statut, les autres salariés relèvent du droit privé contrairement aux assertions de PONIATOWSKI et de l'argument de la Ministre... il va falloir continuer le combat sur la question sociale, et l'inscription de l'application du statut aux salariés des SEM aurait été plus contraignante pour les employeurs et plus respectueuse pour les salariés.**

Prolongation sous condition de travaux jusqu'à 99 ans : la Ministre indique que la loi prévoit une dérogation à 75 ans en proportion de l'ampleur des investissements réalisés et sans limitation donc ça peut aller au delà de 99 ans ! Elle peut le faire !!! Ça rassure le sénateur Courtot qui retire son amendement.

Sur les **Mesures de sûreté du nucléaire** et à l'information des citoyens... Mr DANTEC (EELV) propose de tenir compte du retour d'expérience post Fukushima pour décider des périmètres de sécurité de 20 km avec une information particulière des populations.

Mr SIDO (UMP) rappelle que les 30 000 victimes japonaises sont celles du Tsunami et du tremblement de terre. Pour la centrale, il rappelle qu'elle se trouvait sur une zone non constructible. Un autre sénateur estime que l'objectif de Mr DANTEC est de faire peur à la population pour attaquer le nucléaire. Tous les citoyens ont droit à une information quel que soit l'endroit où ils vivent. L'amendement est rejeté.

Mr SIDO (UMP) tente de réintroduire le dossier CIGEO (enfouissement des déchets retiré à la sortie de la loi sous l'insistance de D.BAUPIN, député EELV) au détour de l'amendement 434.

La commission parlementaire soutenue par la Ministre émet un avis défavorable en prétextant la nécessité d'avoir un débat plus approfondi (ah ben tiens !!). Ce sont bien les antinucléaires qui ont tout fait pour boycotter le débat public débouchant sur un texte spécifique discuté au parlement. Considérer que la gestion de déchets nucléaires est déconnectée de la transition énergétique, ça manque de cohérence quand même d'autant plus que l'ANDRA n'attend plus qu'un texte pour avancer.

Mr DANTEC (EELV) en rajoute une couche en ciblant cette fois les coûts sous-estimés du stockage et donc du nucléaire, etc. Emporté par l'élan et plus remonté qu'une pile atomique, il enchaîne sur l'avenir du nucléaire qui résiderait dans le démantèlement en particulier à l'export.

On croirait entendre les « entrepreneurs alléchés » par les promesses de profits à l'export avant qu'un examen approfondi des perspectives les ramène à la réalité.

Selon Mr Dantec, le démantèlement à l'export préserverait les emplois de la filière nucléaire en France. Ah bon ?! On va importer les installations obsolètes pour les démanteler chez nous ? C'est encore mieux que l'amiante du Clémenceau... à l'envers !

Mr BERSON (PS) intervient pour demander l'augmentation des moyens de l'ASN et de l'IRSN. En fait, cette demande de financement par les exploitants touche l'ASN. En effet, les ressources de l'IRSN comprennent depuis maintenant 4 ans une contribution versée par tous les exploitants nucléaire (EDF, CEA, AREVA, hôpitaux...). Elle est aujourd'hui de 53M€ mais elle devrait passer en 2015 à 60M€ (avec baisse de la dotation de l'Etat pour charges publiques de 8M€). Le texte proposé revient donc à demander un mécanisme identique pour l'ASN.

Là où la CGT est méfiante, c'est qu'il ne faudrait pas que la contribution soit globale (ASN et IRSN) et répartie ensuite par l'ASN. De plus, ce paiement par les exploitants, en contrepartie de la dotation de l'Etat (en effet, l'objectif n'est pas de donner plus au final, et ce serait pourtant sur ce point que nous devrions nous battre), contribue à ce qu'ils donnent moins pour le partenariat que nous avons avec eux pour la recherche. Il faut donc trouver un juste équilibre.

**Le Groupe CRC défend un amendement visant à limiter et encadrer le recours à la sous-traitance dans les activités nucléaires.** Sans remettre en cause les compétences des salariés de la sous-traitance, il indique que cette façon d'organiser le travail dilue les responsabilités vis à vis de la sûreté et peut nuire gravement à la santé de ces salariés qui interviennent dans des conditions souvent précaires quant à leur santé.

La Ministre répond à cela qu'il est normal de sous-traiter les activités spécifiques de haute technologie !

Mr DANTEC (EELV) soutient l'amendement du CRC en indiquant à la Ministre que les sous-traitants n'étaient pas tous sur des activités de haute technologie spécifique, nombreux sont les sous-traitants qui réalisent des activités statutaires. Les sous-traitants réduisent les coûts, d'ailleurs si les sous-traitants étaient statutaires, les coûts du nucléaire seraient encore plus importants.

Ne serait-ce pas une récupération des difficultés et injustices rencontrées par certains prestataires, qui ne ressemble pas à de la solidarité ouvrière, car si on fermait le nucléaire, il n'y aurait plus de question coût de la sous-traitance puisque ces salariés n'auraient plus de boulot ! Ce n'est pas rien ! L'amendement est rejeté.

Un débat s'instaure sur la dangerosité du nucléaire (avec un joyeux amalgame du nucléaire civil et militaire) et de la fin de la planète... c'est irrationnel car dans nos pays développés, qu'on le veuille ou non, dans un court terme, fermer le nucléaire qui n'émet pas de CO2 mais qui génère des déchets implique de développer les moyens de production de substitution (pétrole, gaz, charbon) émetteurs de Gaz à Effet de serre !

Plutôt que se chamailler sur les moyens de production, il conviendrait de mobiliser les intelligences sur les moyens utiles et incontournables pour préparer l'avenir, ce serait plus constructif !

Mr BERSON (apparenté PS) a déposé un amendement pour que l'ASN recense les réglementations en matière de sûreté nucléaire et ainsi rapprocher les procédures et le prescrit du réel et de l'utile, ce qui semble être une priorité identifiée par l'ASN et l'IRSN pour être efficaces en matière de sûreté.

Le président de la commission économique estime que les auditions réalisées par les commissions du Sénat, notamment de l'ASN, permettent de vérifier les conditions d'exercice des missions des entreprises du nucléaire sur le sûreté. Face à la fin de non recevoir du président de la commission et de la Ministre qui le rassure en indiquant que le Sénat a renforcé l'autorité des autorités de sûreté, Mr Berson retire son amendement.

Mr DANTEC (EELV) propose de supprimer l'article 35 qui prévoit de ne pas recourir au débat public pour la construction de lignes de transport d'électricité alors que le développement des ENR induit la construction de nouveaux ouvrages de transport.

Le président de la commission, Louis Nègre, indique que l'objectif de cet article est de raccourcir les délais pour la mise en œuvre de projet par le recours à une procédure avec garant...

La Ministre s'étonne de la position d'EELV alors que le projet de loi favorise la démocratie puisqu'un garant sera choisi par la commission des débats publics qui devra associer le public au choix des tracés pour vérifier que les impacts sur la propriété privée ne sont pas excessifs. La France souffre de délais trop longs pour la réalisation des ouvrages, il s'agit d'y remédier sans rabattre les garanties de protection de l'environnement...

Mr H. GABANEL (PS) rappelle un peu agacé à Mr DANTEC que les débats publics ont été des tribunes pour les écologistes qui venaient y combattre tous les grands chantiers sans laisser place au débat. C'était particulièrement vrai pour les lignes hautes tension au prétexte qu'elles transportaient de l'électricité nucléaire.

Il lui demande de ne pas donner toutes les vertus aujourd'hui à la démocratie nécessaire pour le développement de nouvelles lignes de transport d'électricité verte !

A 1 h du matin, un débat assez long a pour objet de déterminer à quelle distance des habitations peuvent être implantées des éoliennes de 100 mètres.

La commission décide de s'aligner sur une loi de 1943 (sous Pétain !) qui fixe que les habitations soient à 500 mètres des monuments historiques : c'est bizarre comme référence, c'est rare de voir le clocher d'une cathédrale tourner dans le sens du vent !

Pour régler le problème notre hydraulicien de la délégation CGT propose à 1 h 50 de déposer un sous amendement pour enfouir les éoliennes ! Mais ce n'est pas fini...

La séance est levée à 2 h 30... et reprendra le 18 février à 14h30... et la nuit.